

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents excusés : Mme ETHUIN-JEANMET.

Absents : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme CHAPPAZ.

N° DEL-2022-075

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS LEGERS RUE GEORGES RIBORDY

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune a le projet d'effectuer des aménagements légers rue Georges Ribordy au sein d'un espace naturel sensible local à des fins pédagogiques, de mise en valeur du site et de l'amélioration de l'accueil du public,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du plafond fixé à 100.000 € H.T. soit de 25.000 € pour des aménagements légers à vocation pédagogique,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie en date du 19 septembre 2022

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les études et le projet d'aménagements légers dans l'ENSIL - rue Georges Ribordy, à des fins pédagogiques, de mise en valeur du site et de l'amélioration de l'accueil du public,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention maximale de 23.708,54 € auprès du Conseil départemental du Val d'Oise,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Celine VILLECOURT – Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Pierre (Val d'Oise) on the left, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Celine Villecourt'.